

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MERCREDI 5 AVRIL 2017 A 20 H 00 EN MAIRIE D'ARLANC

Date de la Convocation : 30 mars 2017

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BRAVARD, CHAMPEAUX,
CHRISTOPHE, CLADIERE, DELAYRE, Mmes BARD, DEMATHIEU, FAVIER,.

Conseillers absents excusés : Mr CHAUTARD, COMPTE Didier, CRONIE,
VEYRIERE, Mmes CARUSO, PAUL, PUCHE, SOULIER.

Secrétaire de séance : Mr CHAMPEAUX Daniel.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 8 mars 2017, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMMUNE – BUDGET GENERAL

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	1 748 101,46 €
Recettes	2 117 308,65 €
Excédent de fonctionnement	369 207,19 €

*** Section d'investissement sans les restes à réaliser**

Dépenses	914 626,50 €
Recettes	532 317,15 €
Déficit de clôture :	- 382 309,35 €

DU SERVICE DE L'EAU

1 - Compte administratif du service de l'eau

*** Section d'exploitation**

Dépenses	84 380,17 €
Recettes	168 978,77 €
Excédent de fonctionnement	84 598,60 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	32 940,36 €
Recettes	59 229,56 €
Excédent d'investissement	26 289,20 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2 - Compte administratif du service d'assainissement

*** Section d'exploitation**

Dépenses	83 823,19 €
Recettes	136 425,72 €
Excédent de clôture	52 602,53 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	153 218,81 €
Recettes	135 171,24 €
Déficit d'investissement	- 18 047,57 €

LOTISSEMENT

3 - Compte administratif Lotissement

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	32 411,77 €
Recettes	32 411,17 €
Déficit de fonctionnement	- 0,60 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	25 538,34 €
Recettes	32 411,32 €
Déficit d'investissement	6 872,98 €

CAISSE DES ECOLES

4 - Compte administratif CAISSE DES ECOLES

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	32 778,90 €
Recettes	39 007,50 €
Excédent de fonctionnement	6 228,60 €

*** Section d'investissement : Néant**

BASE DE LOISIRS

5 - Base de Loisirs

*** Fonctionnement**

Dépenses	337 878,78 €
Recettes	353 651,48 €
Déficit de fonctionnement	15 772,70 €

*** Investissement : néant**

Sous la présidence de Mr CHAMPEAUX Daniel, les comptes administratifs 2016 ont été adoptés à l'unanimité.

II - BUDGETS PRIMITIFS 2017

1 - Budget annexe CAISSE DES ECOLES

*** Section de fonctionnement**

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 40 000 € 00

*** Section d'investissement : néant**

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

2 - Budget Base de Loisirs

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 213 419 € 00

* Section d'investissement : néant

3 - Budget annexe du service de l'eau

* Section d'exploitation

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 173 541 € 60

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 56 418 € 20

4 - Budget annexe du service de l'assainissement

* Section d'exploitation

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 131 311 € 35

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 332 084 € 32

5 - Budget Communal

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 911 846 € 38

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 201 829 € 20

6 - Budget Lotissement

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 22 323 € 85

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 22 323 € 85

Les budgets primitifs 2016 ont été adoptés à l'unanimité.

III - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 : BUDGET GENERAL COMMUNE – BASE DE LOISIRS – CAISSE DES ECOLES – SERVICE DE L'EAU – SERVICE ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 lors de la séance de ce jour.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

IV - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2016

Déficit d'investissement :	382 309,35 €
Excédent de fonctionnement :	369 207,19 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 1068 : 369 207,19 €
Section de fonctionnement (dépenses) article 002 : néant

Et de reprendre le déficit d'investissement 2016 comme suit :
Section d'investissement (dépenses) article 001 : 382 309,35 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2017 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2016 comme énoncé ci-dessus.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

V - BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2016

Excédent d'investissement :	26 289,20 €
Excédent de fonctionnement :	84 598,60 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections d'investissement et de fonctionnement. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 002 :	26 289,20 €
Section de fonctionnement (recettes) : article 002 :	84 598,60 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2017 du service de l'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2016 comme énoncé ci-dessus.

VI - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2016

Déficit d'investissement :	18 047,57 €
Excédent de fonctionnement :	52 602,53 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (dépenses) : article 001 :	18 047,57 €
Section d'investissement (recettes) article 1068 :	30 000,00 €
Section de fonctionnement (recettes) article 002 :	22 602,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2016 comme énoncé ci-dessus.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

VII - BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2016

Excédent d'investissement : 6 872,98 €

Déficit de fonctionnement : 0,60 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats 2016 comme suit :

Section d'investissement (recettes) : article 001 : 6 872,98 €

Section de fonctionnement (dépenses) : article 002 : 0,60 €

L'affectation sera reprise au budget primitif 2017 « lotissement ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2016 comme énoncé ci-dessus.

VIII - VOTE DES TROIS TAXES LOCALES 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré, (2 votes contre : P.BRAVARD, J.SAVINEL)

Donne les taux des trois taxes locales :

- Taxe d'habitation : 9,77 %
- Foncier bâti : 16,82 %
- Foncier non bâti : 76,38 %

Précise que l'application est immédiate et charge Monsieur le Maire de son application.

IX - ASSISTANCE TECHNIQUE SUR L'INSTALLATION DE DEPOLLUTION « FG CONSULTANT »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte le devis établi par « FG Consultants assainissement » la Grande Garde 63520 Trézioux pour une assistance technique sur l'installation « station d'épuration » comprenant :

- Visites d'assistance pour le suivi des données (au nombre de 4),
-
- Transcription des données au format SANDRE et transmission au service de police de l'eau, réunion d'expertise et de conseil pour un montant de 840 € pour une année

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

X - CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES ESPACES COMMUNS ET EQUIPEMENTS PROPRES AU LOTISSEMENT PRE DE MONSIEUR

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez est lotisseur d'un terrain cadastré BP 87, 88, 89 au lieu-dit Pré de Monsieur sur la commune d'Arlanc. Le dossier de permis d'aménager a dû être modifié pour se mettre en conformité avec le contrôle de légalité.

Dans cet objectif, Monsieur le Président de la Communauté de Communes nous propose de réaliser une convention de transfert, dans le domaine communal, des espaces communs et équipements propres au lotissement « le Pré de Monsieur ». La convention sera annexée à la présente délibération et à la demande de permis d'aménager conformément à l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme. Après l'achèvement et la vérification de la conformité des travaux, ces espaces seront intégrés au domaine public communal.

Il est précisé qu'aucune indemnité n'est demandée à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'incorporer, sans indemnité, les espaces communs et équipements propres au lotissement « Pré de Monsieur » comme indiqué dans la convention annexée.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert avec la communauté de communes.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

XI - VENTE DE CONCASSE A M. CHRISTOPHE DELAYRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte de vendre 2m³ de concassé à M. Christophe DELAYRE au prix de 50 €.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

XII - CREATION DE 3 POSTES EN CAE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide :

- La création d'un poste d'agent d'entretien du 10 avril 2017 au 9 avril 2018 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent technique du 17 mai 2017 au 16 mai 2018 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent technique du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 à temps complet, contrat de 35 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération : par référence au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, IB 459 – IM 402 ; 35H/semaine.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

XIII - CINE PARC – NOUVELLE ADHESION

Monsieur le Maire expose que la commune de Tours sur Meymont a demandé son adhésion au syndicat intercommunal Ciné Parc après la période d'essai effectuée de juillet 2016 à avril 2017. Tous les membres sont donc appelés à délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'adhésion de la commune de Tours sur Meymont au syndicat intercommunal Ciné Parc.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

XIV - CREATION D'UN BUDGET POUR UN NOUVEAU LOTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, concernant le terrain cadastré BS 29, de créer un lotissement composé de 3 lots.

Décide de nommer ce nouveau budget « Lotissement de la Gare ».

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

XV - TARIFS 2017 – BAR DU JARDIN POUR LA TERRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe comme suit les tarifs du bar du Jardin Pour la Terre pour la saison 2017

BOISSONS FRAICHES

Coca Cola, Ice Tea, orangina, Perrier, Schweppes agrume : 2.00 €

Jus de fruits : orange, pomme, tropical : 2.00 €

Eau plate 50cl : 1.00 €

Limonade 25cl : 1.20 €

Sirop à l'eau (Fraise, menthe, grenadine, pêche, châtaigne, banane verte, citron pulpe) : 1.30 €

Diabolo (Fraise, menthe, grenadine, pêche, châtaigne, banane verte, citron pulpe) : 1.50 €

BOISSONS CHAUDES

Café : 1.30 €

Chocolat : 2,00 €

Thé Earl Grey : 1.50 €

Thé à la menthe : 1.50 €

GLACES

Nestlé amandes : 2.70 €

Nestlé chocolat blanc : 2.70 €

Extrême fraise : 2.30 €

Extrême citron : 2.30 €

Extrême chocolat craquant double chocolat : 2.70 €

Kit kat cône (parfum vanille chocolat et biscuit kit kat) : 2.50 €

Lions cône (caramel parfum biscuit) : 2.50 €

Smarties pop-up (parfum vanille avec éclat de smarties) : 2.70 €

Pirulo tropical (fruit de la passion, mangue, pêche, ananas) : 2.00 €

Pirulo happy (ananas, citron, framboise, orange, fraise) : 2.00 €

LA TOUCHE SUCRÉE

Moelleux chocolat : 2.00 €

Tarte pomme tatin : 3.20 €

Tarte abricot tatin : 3.20 €

Brioche perdue (avec sauce caramel ou sauce fruits rouges) : 2.00 €

Maxi gaufre de bruxelles (avec sauce caramel ou sauce fruits rouges) : 1.20 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

LA TOUCHE SALÉE

Quiche lorraine : 2.00 €
Croque-monsieur : 3.80 €
Baguette gratinée lardon emmental : 2.90 €
Pizza pizzaiolo 22cm : 3.50 €

ALCOOLS et COCKTAILS

Pression Demi : 2 €
Pression Bock : 1.5 €
Panaché : 2 €
Bière Arlancoise « L'ensourceuse » : 3.50 €
Kir Gaulois : 3.00€ (hydromel et sirop de châtaigne)
Cactus : 3.00 € (citron pulpe, vodka, sirop de banane verte)

Martini blanc : 2 €

Ricard : 1.50 €
Whisky ou Vodka : 2 €

**XVI - SALLES RESERVEES AUX ASSOCIATIONS BASEES A LOUMAS –
TARIF SPECIAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les salles réservées aux associations basées à Loumas n'ont jusqu'ici jamais fait l'objet d'une location à une association extérieure. Le cas se présentant, il s'agit de définir une tarification applicable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe la location d'une des salles réservées aux associations basées à Loumas par une association extérieure à Arlanc, et dans le cadre d'une activité régulière à but non lucratif, à 30 € par mois.

Précise que les salles susmentionnées correspondent aux préfabriqués, ce qui exclue la salle multi-activités et la salle omnisports.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

XVII - TARIFS 2017 DES FRIANDISES – BASE AQUARECREATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe, les tarifs des glaces, boissons et bonbons comme suit :

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

BOISSONS FRAICHES

Coca Cola, Orangina, Ice tea, Oasis, perrier, schweppes : 1.50 €
Eau (50cl) : 1 €

GLACES

Nestlé amandes : 2.50 €
Nestlé chocolat blanc : 2.50 €
Extrême fraise : 2.30 €
Extrême citron : 2.30 €
Kit kat cône (parfum vanille chocolat et biscuit kit kat) : 2.20 €
Lions cône (caramel parfum biscuit) : 2.20 €
Smarties pop-up (parfum vanille avec éclat de smarties) : 2.30 €
Pirulo tropical (fruit de la passion, mangue, pêche, ananas) : 2.00 €
Pirulo happy (ananas, citron, framboise, orange, fraise): 1.80 €

BONBONS : 0.80 € le sachet

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.